



- **Public concerné :** Toute personne appelée à manipuler une nacelle automoteur à conducteur porté
- **Durée :** 3 jours - 21.00 heures.
- **Nombre de participants :** 6 maximum.
- **Validation :** Certificat CACES.
- **Matériel utilisé :** Vidéo projecteur et tablettes tactiles, supports numérique. Nacelle catégorie 3B.
- **Pré-requis :** Aucun.
- **Divers :** Un livret sera remis à chaque participant.

## La Législation

### Code du travail : Art. R.4323-55

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate.

Cette formation doit être recyclée tous les 5 ans.

## Objectifs

A la fin de la séquence, les apprenants devront :

- Connaître la réglementation relative à l'utilisation de nacelle automoteur à conducteur porté catégorie 3B ;
- Maîtriser la conduite en sécurité des nacelles automoteurs à conducteur porté catégories 3B.

### Théorie : (7h)

- Réglementation (Code du travail, R386) ;
- Les différentes catégories d'engins ;
- L'adéquation entre les besoins et le choix de l'engin ;
- Les règles et les consignes de conduite en sécurité ;
- Les EPI.

### Pratique : (7h)

- Les vérifications, la prise de poste, l'analyse du site, l'adéquation ;
- Mise en service ;
- Exercice de maniabilité en sécurité ;
- Circulation dans différentes configurations ;
- Gestes de commandement.

### Evaluation de la formation : (7h)

- Examen théorique et pratique ;
- Questionnaire de fin de formation.